

André Turmel
Direct 514 397 5141
aturmel@mtl.fasken.com

Le 20 novembre 2006
N° de dossier : 374/ 115805.66

PAR COURRIEL ET PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, secrétaire
RÉGIE DE L' ÉNERGIE
800, Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande du Distributeur relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2007-2008 - (R-3610-2006)

Chère consœur,

La présente fait suite à la vôtre du 15 novembre dernier quant à la planification de l'audience dans le dossier mentionné en titre.

- **Le temps requis pour l'adoption de la preuve écrite ou la présentation des points importants de la preuve, le cas échéant :**

La FCEI/ASSQ prévoit 30 minutes pour ce faire.

- **Le nombre et la qualification des témoins :**

Il y aura 4 témoins dont :

Madame Sylvie Desrochers, analyste pour la FCEI/ASSQ, agira à titre de témoin ordinaire.

Monsieur Richard Fahey, représentant de la FCEI, agira à titre de témoin ordinaire.

Monsieur Claude Péloquin, représentant de l' Association des stations de ski du Québec, agira à titre de témoin ordinaire.

Monsieur Marcel, Boyer, agira pour la FCEI/ASSQ à titre de témoin expert.

- **Le temps prévu pour contre-interroger les témoins des autres participants et, dans le cadre du contre-interrogatoire des témoins du Distributeur, la répartition de ce temps entre les différents panels :**

Quant aux contre interrogatoires du Distributeur, la FCEI/ASSQ prévoit 20 minutes pour chaque panel et se réserve 10 minutes pour chaque intervenant, le cas échéant.

- **Tout commentaire utile à l' établissement du calendrier d'audience.**

Par ailleurs, monsieur Boyer, expert de la FCEI/ASSQ ne sera pas disponible pour témoigner après le 8 décembre 2006, compte tenu d' un engagement professionnel déjà planifié à l'extérieur du pays. Nous apprécierions que son témoignage puisse avoir lieu avant cette date.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d' agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l



André Turmel

AT/nb

c.c. : Par courriel à Me Éric Fraser, procureur d'Hydro-Québec
et à tous les intervenants